



Conseil d'administration du 16 septembre 2021

Délibération n° 2021/56

Objet : Approbation de la convention de partenariat relative aux modalités de participation financière et technique pour l'animation du réseau des EPF d'Etat en vue de la capitalisation et de la valorisation de leurs savoir-faire et la production de supports de communication pour les années 2021 et 2022

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée,

Vu la délibération n° 2021/21 du 8 juin 2021 approuvant le budget rectificatif n°1 de l'EPF de la Vendée pour l'exercice 2021,

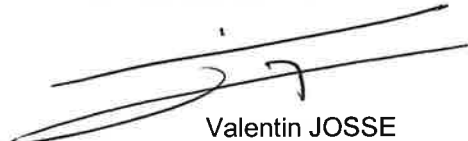
Vu le visa du Contrôleur Budgétaire en date du 07 juin 2021

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- Approuve la convention de partenariat relative aux modalités de participation financière et technique pour l'animation du réseau des EPF d'Etat en vue de la capitalisation et de la valorisation de leurs savoir-faire et la production de supports de communication pour les années 2021 et 2022 ;
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette convention.

Le Président du Conseil d'Administration



Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée
DCL

21 SEP. 2021

COURRIER ARRIVÉ